

TRANSPORT EN NAVETTES



2€

par transport

1€

pour les intérimaires et les salariés
en direction des Structures de
l'Insertion par l'Activité
Economique (SIAE)

Gratuit

pour les transports vers
« Roulez Jeunes »

**Le transport est dû si
l'utilisateur n'a pas annulé
celui-ci en temps et heure.**

LOCATION DE SCOOTER



20€

la semaine

(**15€** pour les intérimaires)

CAUTION NON ENCAISSÉE
à la signature du contrat

Chèque de caution : 260€
(pour le scooter)

Avance sur frais : 40€ à 100€
selon le scooter
(pour le petit matériel et le carburant)

MODE DE PAIEMENT

Location payable d'avance par
espèces sur les points relais, en
espèces ou par carte bancaire
au siège de Quimper.

A LA CHARGE DE L'USAGER

Le carburant : le plein doit être
fait au retour du véhicule

Le nettoyage : un forfait de 5€
retenu si le véhicule est rendu sale

LOCATION DE VOITURE



40€

la semaine

(**50€** pour les intérimaires)

CAUTION NON ENCAISSÉE
à la signature du contrat

Chèque de caution : 380€
(pour le véhicule)

Avance sur frais : 50€
(pour le petit matériel et le carburant)

MODE DE PAIEMENT

Location payable d'avance en
espèces ou par carte bancaire
au siège de Quimper.
Pas de location sur nos point
relais.

A LA CHARGE DE L'USAGER

Le carburant : le plein doit être
fait au retour du véhicule

Le nettoyage : un forfait de 10€
retenu si le véhicule est rendu sale

DURÉE DES PRESTATIONS :

60 jours
PAR AN

L'utilisation de nos services est limitée à 60 jours, consécutifs ou non, sur un an.
Pour les salariés des Structures de l'Insertion par l'Activité Economique, elle est de
180 jours maximum.

Cette période peut être renouvelée de 30 jours supplémentaires, sous réserve que
le bénéficiaire s'engage activement dans la recherche de solutions de déplacements
via un plan d'action mobilité. Son prescripteur réalise alors une demande de
dérogation à Mobil'Emploi.